



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre

Réf : BDC_CM/2025-10/32781 AKI

Paris, le 25 FEV. 2026

Madame Léonor HUNEBELLE
Administratrice de l'association
Roya Expansion Nature
15 rue des Anciens Combattants
06540 SAORGE

Madame l'Administratrice,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur les enjeux liés à la vallée de la Roya et à l'avenir du col de Tende.

Je tenais à vous assurer que j'avais pris connaissance de votre correspondance avec attention.

S'agissant du tunnel routier de Tende, l'opération de réalésage du tube historique et de percement d'un tube neuf a fait l'objet d'un accord international entre la France et l'Italie signé le 12 mars 2007. Le tunnel de Tende est un maillon essentiel pour la mobilité, le dynamisme économique et la vie quotidienne des habitants de la vallée de la Roya, en particulier des travailleurs transfrontaliers. L'ouverture à la circulation du tube neuf, avec des modalités d'alternat, au mois de juin dernier a été accueillie avec soulagement par tous les habitants comme une première étape pour répondre au besoin du territoire. Le réalésage du tube historique apparaît aujourd'hui indispensable pour la sécurité des usagers, la fluidité de la circulation, et sa résilience.

Vous m'interrogez également sur la ligne ferroviaire de l'étoile de Breil. Au-delà des dégâts causés par la tempête, cette ligne connaît le sort de nombreuses « lignes de desserte fine du territoire » (LDFT), qui, faute d'avoir été rénovées régulièrement, présentent une vétusté d'une partie des équipements qui a conduit à y limiter la vitesse à 40 km/h, contre 80 initialement, ce qui augmente le temps de parcours et nuit à son attractivité.

Le rôle important de la voie ferrée dans l'approvisionnement d'urgence et les déplacements des habitants a accéléré la décision par la France et l'Italie d'engager des travaux d'urgence pour la pérenniser, et même des études en vue d'engager le moment venu des travaux de relèvement de vitesse pour en accroître l'attractivité. À dire d'experts, l'opération de régénération de cette ligne s'élèverait à 100 millions d'euros.

.../...

Copies à :

- M. le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- M. le préfet des Alpes-Maritimes



La commission intergouvernementale pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud a approuvé les études à lancer en vue de la sécurisation de la ligne et de la définition des travaux nécessaires pour pérenniser celle-ci et permettre de faire à nouveau circuler les trains à la vitesse nominale de 80 km/h.

Afin d'assurer la réalisation du programme d'études défini, des conventions de financement ont été établies pour environ 3,97 millions d'euros à parité entre la France et l'Italie, dont environ 1,16 millions d'euros de participation de l'État français au titre du plan national de relance et de résilience. Cette phase d'études est décomposée en deux volets : un volet d'études préliminaires portant sur la définition des conditions de retour à la vitesse nominale et un volet d'études d'avant-projet et de projet relatif à la mise en sécurité de la ligne.

S'agissant du financement des travaux, un accord de financement à parité entre la France et l'Italie a également été validé, en vue d'un engagement prochain pour un retour à la vitesse nominale de 80 km/h.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Administratrice, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à Vous



Philippe TABAROT